



Plan de zonage à l'échelle 1/15000è, prise en compte de la DREAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE :

- LIMITES DE ZONE
- ESPACES BOISÉS CLASSÉS à conserver ou à créer
- EMBLEMES RÉSERVÉS au profit de la commune :

ER 1	Réalisation d'un cimetière	Supprimé lors de la Modification simplifiée n°1
ER 2	Élargissement du chemin rural dit Duc Guillaume (chemin Haussé)	... 4 250m ²
ER 3	Réalisation d'une nouvelle voie au sud de la commune	... 30m ²
ER 4	Prolongement du chemin piétonnier jusqu'à la rue du Vivier	... 20m x 150 ml
ER 5	Déviation de la RD6 et aménagement du carrefour avec la RD36	... 5m x 130 ml
ER 6	Voie verte et aménagements paysagers	... 6a = 1,3ha / 6b = 4 400m ² / 6c = 2,9ha
ER 7		... 2 350m ²

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT : (voir pièce 2b)

- ACCÈS OU RUES à créer lors de l'aménagement :**
LEUR TRACÉ EST INDICATIF, LES LIAISONS SONT IMPÉRATIVES
- Voie principale de desserte (Voir principes d'aménagement dans les OPA- PIÈCE 2B)
 - Voie secondaire (Voir principes d'aménagement dans les OPA- PIÈCE 2B)
 - ACCÈS à créer lors de l'aménagement pour les piétons ou les cyclistes
 - CHEMINS À CONSERVER OU À CRÉER
 - AXE DE COMPOSITION URBAINE DU QUARTIER
 - PLANTATIONS À RÉALISER dont les lièges d'urbanisation (chemins et haies) à conserver ou à créer (Voir principes d'aménagement dans les OPA- PIÈCE 2B) > tracé indicatif
 - Secteurs de diversification du parc de logements en application de l'article L123-2d/

NOTA : Un accès ou un chemin à travers un espace boisé classé ou une plantation à créer est autorisé s'il ne conduit qu'à une interruption marginale de la plantation.
Les symboles sont figuratifs.

POUR INFORMATION :

- ZONE INONDABLE**
> source : Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Basse-Vallée de FORNE, par arrêté préfectoral du 18 octobre 1999
- Zone rouge clair
 - Zone bleu clair
- LIGNES ÉLECTRIQUES HAUTE TENSION
- PROTECTION CONTRE LE BRUIT**
- Secteur soumis à des normes d'isolement phonique en application de l'arrêté préfectoral instituant le classement de l'infrastructure

**FONTAINE ETOPEFOUR
DÉPARTEMENT DU CALVADOS**

POS initial approuvé le 25.06/1981

Modification n° 1	26.10/1984
REVISION N° 1 approuvée le	20.06/1991
Modification n° 2	26.05/1996
Modification n° 3	18.07/1996
REVISION N° 2 approuvée le	13.01/2000
Modification n° 4	17.11/2005
Modification n° 5	19.10/2006
POS R2 PLU approuvée le	12.02/2008
Modification simplifiée n° 1	06.04/2011

**PLU - MODIFICATION N° 2
APPROBATION**

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du : **04 mars 2014**

LE MAIRE
Bernard ENAULT

3b - RÈGLEMENT GRAPHIQUE éch 1 / 5 000